



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Prêmesques
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS
59840 PREMESQUES

Département

Préfecture

Arrondissement

Lille

Canton

Séance du 05 décembre 2022

Délibération : N° 2022-69

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux le Lundi 05 Décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS 59840 PREMESQUES sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 29 novembre 2022

Présent(s) :

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - S. VAN EECKE - D. DUMONT - C LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

Pascale CAREY pouvoir donné à Christine LEFEBVRE

Secrétaire de séance :

Patrick PACCOU

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 Septembre 2022

DELIBERATION

Monsieur Denis DUMONT émet une correction à apporter au procès-verbal : il convient de modifier en page 2, délibération 2022-55 : 'Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de correction ou des demandes de précision sur le compte-rendu de notre séance du 4 avril qui vous a été envoyé ?' Il faut remplacer 4 avril par 13 juin.

La demande de correction étant prise en compte, le procès-verbal est adopté.

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 06 décembre 2022
Reçu en Préfecture
le 06 décembre 2022
Publié ou notifié
le 06 décembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 06 décembre 2022

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

